

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Lynda Morin

<https://www.cadre21.org/membres/359e3150b6a0903f0c916b00>

Date d'obtention : 2021-03-13 20:27:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention sexto concerne les jeunes du secondaire et s'applique pour les jeunes de l'établissement. Elle permet de considérer l'étendue la situation et les personnes impliquées et t'intervenir afin de réduire l'impact et la propagation des images dans une situation de sextage. Il ne faut en aucun cas regarder les images ou vidéo intimes dans un appareil d'un jeune même s'il souhaite nous montrer comme faisant état de preuve. Ces images sont considérées comme de la pornographie juvénile. La méthode sexto permet de réduire le temps d'intervention dans les cas de sextage ainsi que de donner un protocole général afin d'intervenir tous dans le même sens.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle encadre mes interventions et me permet d'intervenir en tenant compte de tous les paramètres. Elle met en place une structure afin de poser les interventions le plus neutre possibles, rassurantes mais également légales. Cette méthode nous permet de poser les bons gestes afin de limiter la propagation des images et ou vidéo afin de limiter les impacts sur les élèves concernés. Elle assure un travail d'équipe et cohérent.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- 1- ne jamais regarder les images même si l'élève insiste pour en faire état de preuve.
- 2- Amasser tous les éléments selon la fiche afin d'avoir toutes les informations afin de donner la suite aux policiers
- 3-Vérifier si c'est un acte impulsif ou malveillant ce qui implique une démarche différente.
- 4- Confisquer les cellulaires.
- 5-Assurer une intervention bienveillante et rassurante.